SGI-NIGER

Société de gestion et d'intermédiation financière du Niger
TEL: 00227 20 73 78 18 / BP: 10 812 Niamey-Niger
258B, Rue du Grand Hôtel
www.sginiger.com

CITY PUB ADVERTISING
+227 90 17 17 17

EMPRUNT OBLIGATAIRE PAR APPEL PUBLIC A L'EPARGNE TRESOR PUBLIC DU NIGER « TPNE 6,50% 2020-2027 »

NOTE D'INFORMATION

Investir pour un développement durable



Nombre de titres émis : 11 000 000
Prix de l'obligation 10 000 Fcfa

Période de souscription
du 22 au 30 Juillet 2020

110 MILLIARDS FCFA
Montant de l'opération

EMETTEUR
Direction générale du trésor et de la comptabilité publique

ARRANGEUR ET CHEF DE FILE
Société de gestion et d'intermédiation financière

CO-CHEFS DE FILE
SGI Togo · CGF BOURSE · africabourse

SYNDICAT DE PLACEMENT

AFRICABOURSE, BIBE FINANCE & SECURITIES, SGI-BENIN, SGI AGI UNITED CAPITAL FOR AFRICA, SBIF, CORIS BOURSE, ATTIJARI SECURITIES, WEST AFRICA, ATLANTIQUE FINANCE, NSIA FINANCE, BICIBOURSE, BNI FINANCES, HUDSON & Cie, PHOENIX CAPITAL MANAGEMENT, EDC INVESTMENT CORPORATION, SOCIETE GENERAL SECURITIES WEST AFRICA, SIRIUS CAPITAL, BRIDGE CAPITAL SECURITIES, BOA CAPITAL SECURITIES, MAC-AFRICAN-SGI, BSIC CAPITAL, SGI MALI, CGF BOURSE, EVEREST CAPITAL, ABCO BOURSE, FINANCE GESTION ET INTERMEDIATION (FGI), INVICTUS CAPITAL FINANCE, IMPAXIS SECURITIES, SGI TOGO.

Cette opération a été enregistrée par le Conseil Régional de l'Épargne Publique et des Marchés Financiers (CREPMF) sous le numéro EE/20-14, le 17 Juillet 2020

CARACTERISTIQUES DE L'OPERATION

BUT DE L'EMISSION : L'émission a pour objet le financement des investissements prévus au budget de l'Etat de l'année 2020.

ÉMETTEUR : État du Niger

DENOMINATION : Trésor Public du Niger TPNE 6,50% 2020-2027

NATURE DE L'OPERATION : Emprunt obligataire par Appel Public à l'Epargne.

MONTANT DE L'EMISSION : 110 000 000 000 FCFA

VALEUR NOMINALE : 10 000 FCFA PRIX DE L'EMISSION : 10 000 FCFA

NOMBRE DE TITRES EMIS : 11 000 000 obligations.

NATURE DES TITRES : Les obligations sont émises sous la forme de titres dématérialisés au porteur. Elles seront obligatoirement inscrites en comptes tenus par un intermédiaire habilité au choix du porteur.

DUREE DE L'EMISSION : sept (07) ans, dont deux (02) ans de différé.

DATE DE JOUISSANCE DES TITRES : La date de jouissance est fixée au 31 Juillet 2020.

TAUX D'INTERET : Le taux d'intérêt nominal annuel est de 6,5%.

PERIODE DE SOUSCRIPTION : La période de souscription est prévue du 22 au 30 Juillet 2020. Elle peut être raccourcie, prolongée ou déplacée en cas de besoin, après avis du CREPMF.

PERSONNES CONCERNEES : L'émission obligataire est ouverte aux investisseurs institutionnels et aux personnes physiques et morales sans distinction de nationalié.

AMORTISSEMENT, REMBOURSEMENT

PAIEMENT DES INTERETS : Le premier coupon est payable un an après la date de jouissance ou le premier jour ouvré suivant, si ce jour n'est pas un jour ouvré.

AMORTISSEMENT : Le remboursement de l'Emprunt se fera par amortissement constant annuel du capital avec deux (2) ans de différé.

FISCALITE : Les revenus liés à ces obligations sont exonérés de tout impôts et taxes pour l'investisseur au Niger et soumis à la législation fiscale sur les revenus des valeurs mobilières en vigueur dans les autres pays, au moment du paiement des intérêts et du remboursement du capital.

GARANTIE : Cette émission d'emprunt obligataire bénéficie de la garantie souveraine de l'État du NIGER.

DATE D'ECHEANCE : 31 juillet 2027



SURETES : Outre le bénéfice de la garantie souveraine, les présentes obligations du Trésor Public du Niger bénéficient d'une autre garantie de sécurisation tenant aux mécanismes de sûreté et de paiement des échéances.

MECANISME DE PAIEMENT : Un mécanisme a été mis en place pour permettre au Dépositaire Central/Banque de Règlement (DC/BR) de disposer des fonds relatifs à chaque échéance par un ordre de virement irrévocable du Trésor Public. A chaque échéance, la DGT/CP procédera au transfert du montant de l'échéance et le mettra à la disposition du Dépositaire Central/Banque de Règlement (DC/BR) qui procèdera au règlement aux différents détenteurs des titres à travers les SGI.

TRIBUNAUX COMPETENTS EN CAS DE LITIGE : La Cour Commune de Justice et d'Arbitrage (CCJA) de l'OHADA sera la seule compétente, à défaut d'un règlement amiable, pour statuer sur tout litige pouvant découler dans le cadre de cet emprunt.

LIQUIDITE: Les Obligations issues de l'emprunt « TPNE N°02/2019 » bénéficient de l'admissibilité aux guichets de refinancement de la BCEAO, conformément à la décision N°20/210/CPM/BCEAO du 04 septembre 2013.

COTATION : Les obligations feront l'objet d'une demande d'admission à la cote de la BRVM le premier jour ouvré suivant l'inscription des titres auprès du DC/BR.

Trésor Public du Niger

TPNE 6.50% 2020-2027